



Bulletin sur les tendances de la criminalité financière :

Fraudes liées à la COVID-19 – MISE À JOUR

2020-04-16

#DÉNONCERLAFRAUDE

#MONTREMOILAFRAUDE

LA FRAUDE : Identifiez-la. Éliminez-la. Signalez-la.

Objet

Le présent bulletin vise à mettre en garde les consommateurs contre les fraudes liées à la COVID-19.

Aperçu

Alors que la pandémie COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) continue, le Centre anti-fraude du Canada (CAFC) recommande aux citoyens de se méfier des fraudes connexes. Les fraudeurs sont créatifs et cherchent à profiter de la désinformation et des craintes et des incertitudes des consommateurs.

Les fraudeurs se font passer pour :

- des sociétés de prêts ou de services financiers
 - offrant des prêts, des services de consolidation de dette et d'autres services d'aide financière
- des représentants d'entreprises de nettoyage ou de chauffage :
 - Ils offrent des services de nettoyage des conduits ou des filtres à air pour vous protéger du COVID-19;
- des représentants d'entreprises locales et provinciales d'hydroélectricité :
 - Ils menacent de couper l'électricité pour non-paiement.
- des représentants de l'Agence de la santé publique du Canada :
 - Ils prétendent faussement que vous avez obtenu des résultats positifs à un test de dépistage de la COVID-19;
 - Ils vous amènent par la ruse à confirmer vos numéros de carte de santé et de carte de crédit pour une ordonnance.
- des représentants de la Croix-Rouge et d'autres organismes de bienfaisance connus :
 - Ils offrent des articles médicaux gratuits (p. ex. masques) contre un don.
- des représentants des ministères du gouvernement :
 - Ils envoient des courriels hameçons sur le coronavirus;
 - Ils vous incitent par la ruse à ouvrir des pièces jointes malveillantes;
 - Ils vous amènent par la ruse à fournir des renseignements personnels et financiers de nature délicate.
- des conseillers financiers :
 - Ils vous encouragent vivement à investir dans de nouvelles actions prometteuses liées à la maladie.
- des vendeurs (porte-à-porte) :
 - Ils vendent des services de décontamination de la maison.
- des représentants d'entreprises privées :
 - Ils vendent des tests de dépistage rapides de la COVID-19.
 - Seuls les professionnels de la santé peuvent effectuer les tests.
 - Aucun autre test n'est authentique ou ne garantit des résultats exacts.
 - Ils vendent des produits frauduleux censés traiter ou prévenir la maladie.
 - Les médicaments non approuvés menacent la santé publique et constituent une infraction aux lois fédérales.

Méfiez-vous de :

- Renseignements qui prétendent faussement provenir du gouvernement ou fausse information sur les soins de santé et la recherche.
- Appels, courriels et textos non sollicités exigeant une action urgente ou un paiement, donnant des conseils médicaux ou offrant une aide financière ou gouvernementale et des indemnités.
 - À moins d'être l'auteur du contact, vous ne savez pas à qui vous avez affaire.
 - Ne cliquez jamais sur des pièces jointes ou des liens suspects ou n'y répondez jamais.
 - Ne donnez jamais de renseignements personnels ou financiers.
- Organismes de bienfaisance non autorisés ou frauduleux qui sollicitent de l'argent pour des victimes, des produits ou la recherche.
 - Ne vous sentez pas obligé(e) de faire un don.
 - Vérifiez que l'organisme est enregistré : https://apps.cra-arc.gc.ca/ebci/hacc/srch/pub/dsplyBscSrch?request_locale=fr
- Produits coûteux ou de qualité inférieure achetés en gros par des consommateurs et revendus dans le but d'en tirer un profit.
 - Ces produits peuvent être périmés et/ou dangereux pour votre santé.
- Offres douteuses, par exemple :
 - Traitements miracles
 - Remèdes à base de plantes médicinales
 - Vaccins
 - Tests plus rapides
- Annonces frauduleuses et trompeuses en ligne, y compris :
 - Produits de nettoyage
 - Désinfectants pour les mains
 - Autres articles en forte demande

Comment vous protéger

- Consultez les ressources COVID-19 du gouvernement du Canada sur la santé, les finances et la sécurité : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>
- Consultez les renseignements COVID-19 de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada : <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/covid-19-gerer-sante-financiere.html>
- Consultez les renseignements les plus récents sur la santé provenant des sources légitimes suivantes :
 - Agence de la santé publique du Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>
 - Organisation mondiale de la santé : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>
- Communiquez avec votre fournisseur d'assurance pour toute question en matière d'assurance-maladie.
- Assurez-vous d'avoir un logiciel antivirus et de garder votre système d'exploitation à jour.

Si vous croyez être victime de fraude ou si vous connaissez une personne qui a été victime de fraude, communiquez avec le Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501 ou rendez-vous au <https://www.centrefraude.ca/>.